



# BOSROUMOIS

## Arrêté Municipal n° SG 26-11

Département : Eure Canton : Bourgtheroulde

### **OBJET : ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE 2026**

**Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales  
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Nous, Philippe VANHEULE, Maire de la commune de Bosroumois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriales,

## ARRÊTONS

**ARTICLE 1** : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :



Agent / Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>M. BEAUDEMONT Olivier</b> , adjoint technique territorial Echelon : 11 <b>Par ancienneté</b>	1	01/01/2026 <b>Favorable</b>

Total promouvables : 6  
Nombre d'hommes : 2  
Nombre de femmes : 4

Total promus : 1  
Nombre d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**ARTICLE 2** : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bosroumois, le 12/01/2026

Le Maire,  
  
Philippe VANHEULE  


*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



# **BOSROUMOIS**

## **Arrêté Municipal n° SG 26-12**

Département : Eure Canton : Bourgtheroulde

### **OBJET : ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE 2026**

**Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales  
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

**Nous, Philippe VANHEULE, Maire de la commune de Bosroumois**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriales,

## **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1** : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :


<b>Agent / Situation d'origine</b>	<b>Rang</b>	<b>Date d'effet</b>
<b>M. PAILLON Jean-Baptiste</b> , adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe Echelon : <b>10</b> <b>Par ancienneté</b>	1	01/01/2026 <b>Favorable</b>

Total promouvables : 2  
Nombre d'hommes : 2  
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1  
Nombre d'hommes : 1  
Nombre de femmes : 0

**ARTICLE 2** : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Bosroumois, le 12/01/2026

Le Maire,  
  
Philippe VANHEULE

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*